

## SÉANCE DU 15 AVRIL 2022

-----

### Ordre du jour :

- Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022,
- Budgets primitifs 2022 Commune et Eau/Asst,

Le 15 avril deux mil vingt-deux, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni à la salle des fêtes en raison des mesures sanitaires liées à la COVID 19, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame COURRIOUX, Maire.

Étaient Présents : Mesdames COURRIOUX, TURUNEN, SEGARD, Messieurs DEPARDIEU, DESMONS-ALENCOURT, Mesdames FERNANDES, LAVINA, Messieurs FAUCARD, GIRAUDON.

Absents excusés : Monsieur AMIOT, Madame GARREC, Monsieur GAULLIER.

Monsieur AMIOT a donné pouvoir à Madame TURUNEN.

Madame GARREC a donné pouvoir à Madame FERNANDES.

Monsieur GAULLIER a donné pouvoir à Madame LAVINA.

Secrétaire : Madame TURUNEN.

-----

Le procès-verbal de la séance du 08 avril 2022 sera modifié concernant la fixation des taux d'imposition.

### **FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022**

Madame le Maire remet au vote les taxes directes suite aux conseils de Madame la Sous-Préfète. Refus de certains conseillers « puisque ces taxes ont été approuvées lors du dernier conseil ce n'est pas la peine de revoter ». Madame le Maire rappelle qu'il s'agit d'une demande de Madame la Sous-Préfète. Plusieurs conseillers ont refusé, ce vote n'a donc pas eu lieu. La délibération du 08 avril sera prise en compte.

### **BUDGET PRIMITIF 2022 COMMUNE**

Madame le Maire explique les conséquences possibles d'un rejet du budget 2022, information donnée par Madame la Sous-Préfète de Romorantin : Le préfet saisit la Cour Régionale des Comptes qui statuera dans un délai d'un mois sur les modalités de la poursuite des activités. Les affaires courantes seront assurées sur le budget de fonctionnement. Les investissements seront limités.

Monsieur GIRAUDON lit un texte de loi qui dit « tant que le budget n'est pas voté la commune peut faire les dépenses à la hauteur du budget de l'année précédente et investir un quart du budget d'investissement de l'année précédente ».

Concernant la partie investissement, Madame le Maire explique que dans un souci d'apaisement tous les projets précis ont été supprimés. Il n'a été gardé que les chapitres avec les montants. Ceci permettra de proposer des projets précis. Elle rappelle encore qu'elle avait demandé en décembre 2021 à toutes les commissions et comités de faire des propositions de projet pour le 24 janvier avec une évaluation du coût, idéalement avec des devis.

Madame le Maire met le budget de la commune au vote équilibré en recettes et en dépenses de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 941 203,00 €
- Section d'investissement : 496 864,00 €

Pour : 5

Contre : 5

Abstentions : 2

La voix de Mme le Maire étant prépondérante le budget est adopté.

.../...

## **BUDGET PRIMITIF 2022 DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT**

Madame le Maire met le budget du service eau et assainissement au vote équilibré en recettes et en dépenses de la façon suivante :

- Section d'exploitation : 214 339,00 €
- Section d'investissement : 199 787,00 €

Vote du Conseil Municipal :

Pour : 7

Contre : 5

Le budget est adopté.

Monsieur GIRAUDON fait remarquer à Madame le Maire que sa présentation préalable avant le vote du budget manquait d'honnêteté et de transparence en indiquant que l'on ne pouvait rien investir en cas de refus du budget. Ceci a pu troubler certains conseillers pour leur vote.